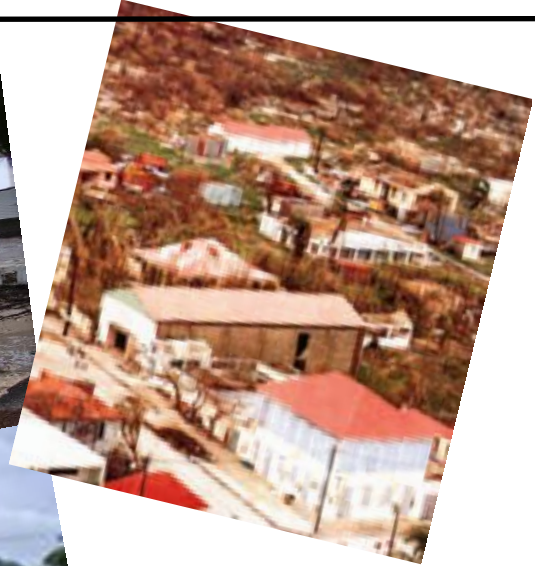




DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE LA DESIRADE



ORSEC CYCLONE 2016

06 juillet 2016

**PROCÈS - VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

SOMMAIRE

1. Liste des présents	Page 3
2. Poste de commandement	Page 4
3. Cellules opérationnelles	Page 5
4. Décisions de la Commission	Page 7
5. Annuaire du Poste de Commandement	Page 10
6. Liste des conseillers municipaux	Page 12
7. Principaux centres d'hébergement à destination des sinistrés	Page 13
8. Abris conseillés	Page 14
9. Liste des bâtiments et maisons qui représentent un danger pour la population	Page 15
10. Liste de matériels et véhicules	Page 16
11. Dispositions préparatoires à la saison cyclonique	Page 17
12. Consignes aux populations en cas de cyclone	Page 19
13. Les phases de l'alerte	Page 23
14. Liste des bénévoles de l'Antenne de la Croix rouge	Page 27
15. Liste du personnel communal ayant suivi une formation « Kits abris temporaires »	Page 28
16. Équipe de secours et de déblaiement	Page 29

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

SEANCE DU 06 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le six juillet à dix heures, la Commission Communale de Sécurité « Dispositif ORSEC » s'est réunie à la Capitainerie de la Désirade, sous la convocation de Monsieur Jean-Claude PIOCHE, Maire.

La séance est présidée par Monsieur Elin DINANE, 5^{ème} Adjoint, délégué à la Sécurité, Hygiène, Santé et du Cadre de vie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Elin DINANE, Adjoint au Maire
Mme Marthe JULES, Elue
Mme Nadiège FORTAS, DGS
M. Eddy DERRICK, Service Technique
Melle Arlette LOCQUET, Service Urbanisme
M. Jean-Pierre ROBIN, Responsable de la restauration scolaire
M. Bruno AVENTURIN, Policier municipal
Mme Eléonore JACQUET, Pharmacienne
M. Alain SAINT-AURET, Lieutenant du SDIS
Mme Lucienne TINEDOR, SDIS
Mme Liana DEVARIEUX, Association « Soins Ti Kaz »
M. Jon OLIVIER-FORSMAN, Principal du Collège « Maryse Condé »
M. Jean-Michel MIMIETTE, Responsable de la Croix Rouge (secteur Désirade)
M. Gérard LAFARGE, Croix Rouge (secteur Désirade)
M. Bernier KARAT, Agent du SIAEAG

ABSENTS :

Mesdames, Messieurs les élus
Mme la Responsable du CCAS (Excusée)
Mme la Directrice de l'Ecole primaire
M. le Responsable d'EDF
Messieurs les Gendarmes (Excusés)
Mme La Gérante de la station service
M. le Président du Club du 3^{ème} âge
M. Thierry HENNEQUIN, Médecin
Madame et Messieurs les infirmiers
Messieurs les entrepreneurs

Le Président déclare la séance ouverte sur l'ensemble des mesures de Prévention, de Protection et de Secours à prendre à l'échelon communal à l'approche de la saison cyclonique.

La Commission obtient l'assurance que le Poste de Commandement (La Mairie) sera pourvu de pansements et de médicaments de premières urgences.

La Commission, sur instruction de la Préfecture, organisera ses services de la manière suivante :

COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT

LIEU : MAIRIE

Tel : 0590 20 11 65 - 0590 20 11 66 — Fax : 0590 20 03 82

CELLULES OPÉRATIONNELLES	COMPOSITION	COORDONNÉES
CELLULE COMMUNICATION	ELUS SERVICE ADMINISTRATIF	0590 20 20 78 0590 20 11 65
CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS	CCAS SDIS CROIX ROUGE	0590 20 17 24 0590 20 03 50 0690 86 09 25
CELLULE LOGISTIQUE	SERVICE TECHNIQUE EDF SIAEAG	0590 20 94 82 0590 20 01 44 0690 58 73 88
CELLULE MILITAIRE	GENDARMERIE POLICE MUNICIPALE SDIS	0590 22 47 60 0690 56 04 44 0590 20 03 50

PERMANENCE DU POSTE DE COMMANDEMENT

<i>SERVICE</i>	<i>NOM</i>	<i>TEL. FIXE</i>
M. LE MAIRE	Jean-Claude PIOCHE	0590 20 00 56
M. LE 1^{er} ADJOINT	Armancy ROBERT	0590 20 20 78
M. LE 5^{ème} ADJOINT	Elin DINANE	0590 20 20 78
SECRETARIAT GENERAL	Nadiège FORTAS	0590 20 11 65
PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE	Nathalie BERCHEL Arlette LOCQUET	0590 20 01 76 0590 20 01 66
CHAUFFEUR	Vincent KARAT Alex DINANE	0590 20 94 82

CELLULES OPÉRATIONNELLES : MISSIONS

Chaque cellule devra être en relation avec le PC communal dès l'alerte orange

I – CELLULE COMMUNICATION :

Responsables : MM. Armancy ROBERT, Elin DINANE

COMPOSITION :

Armancy ROBERT : Tel : 0590 20 20 78 – Port. 0690 54 61 60
Elin DINANE: Tel : 0590 20 20 78 – Port :0690 27 55 25
Secrétariat : Nadiège FORTAS Tel : 0590 20 11 65 – Port. 0690 29 99 60
Arlette LOCQUET Tel : 0590 20 02 41 – Port. 0690 30 08 80

Missions Générales :

- Assurer l'accueil téléphonique du PC Communal
- Assurer en permanence les liaisons avec les autres cellules
- Assurer en permanence les liaisons et les transmissions avec C.O.D.
- Contrôler les dispositions à prendre au cours des différentes phases de l'alerte
- Rédiger et transmettre des documents émanant du PC Communal (envoi et transmission des télécopies, rédaction d'arrêtés...)
- Tenir à jour la main-courante des événements du PC Communal
- Faire procéder aux travaux d'urgence

	TELEPHONE	FAX	TÉLÉPHONE SATELLITE
MAIRIE	0590 20 01 76	0590 20 03 82	00 870 776 742 658
SDIS DESIRADE	0590 20 03 50		00 881 622 443 684
EDF DESIRADE	0590 20 01 44	0590 20 05 05	00 870 772 234 645
PRÉFECTURE	0590 99 69 01	0590 99 69 49	00 870 772 233 170
			00 870 764 634 467

II – CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS

Responsables : Mme DERRICK Lovely (CCAS)
Lieutenant SAINT-AURET Alain (SDIS)
M. LAFARGE Gérard (Croix Rouge)

COMPOSITION :

CCAS : Tel : 0590 20 17 24 –
S.D.I.S : Tel : 18 – 0590 20 03 50 – 0590 48 37 86 – 0690 75 47 54
CROIX ROUGE : Tel : 0690 69 03 17 - 0690 86 09 25 –

Missions Générales :

- Secours
- Hébergement
- Organisation sanitaire

- Résidents ou transit
- Alerter et informer les populations, secours aux sinistrés
- Organiser la continuité de la vie sociale

III – CELLULE LOGISTIQUE

Responsables : M. LOCQUET Maurice (SERVICE TECHNIQUE)
M. Freddy LUCE (EDF)
M. Bernier KARAT (SIAEAG)

COMPOSITION :

SERVICE TECHNIQUE : Tel : 0590 20 94 82 - Port : 0690 61 57 73

E.D.F : Tel : 0590 20 01 44

SIAEAG : Tel : 0590 20 05 59

Missions Générales :

- Gestion et réparation des ressources
- Mise en œuvre des plans de transport
- Tenir à jour l'état des disponibilités
- Établir les prévisions des besoins et organiser les approvisionnements
- Planifier éventuellement le rationnement de la population (essence, eau, alimentation)
- Suivi du fonctionnement des réseaux
- Évaluer les dégâts des infrastructures
- Rendre compte régulièrement au P.C. communal de l'évolution de la situation et des besoins de la commune
- Préparer les RASIT (rapport de situation)

IV – CELLULE MILITAIRE

Responsable : La Gendarmerie

COMPOSITION :

Gendarmerie Tel : 17 – 0590 22 47 60 – Fax : 0590 22 47 65

Police Port : 0690 56 04 44

S.D.I.S Tel : 18 – 0590 20 03 50 – 0590 48 37 86 - 0690 75 47 54

Missions Générales :

- Ordre public
- Application du PGP (Plan Général de Prévention)
- Mise en œuvre et suivi des plans
- Tenir à jour les cartes et tableaux personnels et moyens
- Faire évacuer les habitations en danger
- Centraliser le renseignement au profit du PC communal et du COD (Centre Opérationnel Départemental)

Les responsables de chaque cellule devront être présents au Poste de Commandement à l'alerte rouge.

DECISIONS :

1°)- La Commission demande que la CANTINE ORSEC qui est actuellement entreposée à la mairie soit transférée à la pharmacie pour y être vérifiée, et renouvelée si nécessaire.

2°)- La commission est informée que la caserne des sapeurs pompiers dispose également de quatre cantines fournies par le SAMU.

3°)- La Commune possède un téléphone satellite qui est placé au PC communal, dont le numéro est le suivant : 00 870 776 742 658.

4°)-La Commission a retenue :

- L'école primaire du Bourg
- L'école maternelle de Baie-Mahault
- Le collège « Maryse Condé »
- L'aérogare des Sables

comme principaux centres d'hébergement à destination des sinistrés. Ces centres devront être équipés en matelas, couvertures, eau et aliments.

5°)- Dès le niveau d'alerte orange, le responsable de la salle d'urgence (qui est située en zone inondable) devra protéger le matériel de premiers secours en les surélevant. Il faudra prévoir son équipement en groupe électrogène.

6°)- La Commission estime qu'il est nécessaire que la caserne des pompiers, soit munies de tronçonneuses, de cordages, de clous de 120 mm de projecteurs portatifs, de marteaux et d'une masse de 6 kg.

7°) Le président rappelle que l'antenne de la croix rouge de la Désirade dispose de 3 containers, dont 2 sont déjà installés dans les lieux suivants :

- Les Galets (arrivée d'eau)
- Baie-Mahault (lotissement)

Ces containers contiennent du matériel de premier secours (tentes, lits de camp, couvertures, kit hygiène...)

L'antenne de la croix rouge de la Désirade est composée de 10 bénévoles qui sont également formés pour monter le matériel.

En outre, 9 agents communaux ont reçu une formation pour le montage des « Kits abris temporaires » de la Croix Rouge française.

8°)- La Commission demande au responsable du service technique de la Commune que l'élagage des arbres, ainsi que le nettoyage des ravines, salines, ponts, ponceaux et des canalisations soient effectués avant le 1^{er} juin.

De plus, elle demande qu'un stock de matériels, « stock cyclone », soit entreposé au centre technique.

9°)- La Commission demande à la seule station service de l'île de faire une réserve suffisante de carburant (500 litres de gas-oil et 500 litres d'essence), qui compléteront les réserves de la Municipalité, pour le fonctionnement des équipements de secours et de déblaiements. Un courrier sera adressé au gérant de la MEB.

10°)- La Commission décide que, dès le niveau d'alerte orange, les véhicules communaux et les véhicules de secours (ambulance, médecin, infirmière, gendarmerie, EDF...) auront l'obligation de faire le plein de carburant ainsi que les engins qui risquent d'être réquisitionnés dès la levée de l'alerte (voir liste).

Une liste de véhicules prioritaires a été établie et déposée à la station service. Ils seront identifiés à l'aide d'une carte plastifiée.

11°)- La Commission décide que, dès le niveau d'alerte orange, un avis soit affiché et diffusé dans tous les quartiers de l'île à l'aide d'un appareil sonore (mégaphone), afin de donner à la population toutes les consignes nécessaires selon l'évolution du cyclone.

Dès l'alerte provenant des Administrations Préfectorales, les informations seront communiquées par la Mairie aux écoles et collèges, aux postes et services clés dans la commune.

Dès le niveau d'alerte orange, les écoles et le collège devront être évacués sous l'ordre du Maire, les transporteurs scolaires seront immédiatement prévenus.

La Commune a fait l'acquisition de 4 systèmes d'alertes sonores situés :

- aux Galets (caserne des sapeurs pompiers)
- au Bourg (Mairie et Collège)
- à Souffleur (ancien complexe scolaire du Souffleur)

Les alertes pourront être déclenchées soit manuellement, par télécommande ou téléphone.

12°)- La Commune possède des défibrillateurs situés :

- à Baie-Mahault (restaurant « Chez Nounoune »)
- à Souffleur (la Paillote St-Auret Jean-Edouard)
- Plage à Fifi (Restaurant la paillote)

Dès l'alerte orange, ces appareils seront récupérés et placés dans les containers de la croix rouge à Baie-Mahault et Galets. Le 3^{ème} sera déposé au PC communal.

13°)- Dès le niveau d'alerte orange, les personnes malades dont le suivi est assuré par l'Association « Soins Ti Kaz », se verront proposer par celle-ci, soit l'hébergement chez la famille, soit chez des particuliers (*voir liste page 14*)

Les élus de quartier et le personnel du CCAS prendront en charge les autres malades et personnes âgées. Leur transport sera assuré par le service communal en collaboration avec les sapeurs pompiers.

Afin de mieux coordonner leur prise en charge, une liste des personnes âgées, malades ou vivants seules ainsi que le nom de l' élu de quartier responsable, sera dressée et communiquée à l'association Soins Ti Kaz et à la mairie (CCAS). Une copie sera transmise également au SDIS.

14°)- La commission décide que, dès le niveau d'alerte orange, les informations seront portées dans les ports et les abris de pêche. Les consignes seront affichées sur les panneaux prévus à cet effet (Baie-Mahault, Souffleur, les Sables et Galets).

L'information sera donnée aux marins pêcheurs leur demandant de mettre leurs canots à terre dès le niveau d'alerte orange.

15°)- Une note de service devra être envoyée à l'ensemble du personnel communal, leur rappelant l'obligation d'être présent à leur poste, dès le niveau d'alerte orange.

16°)- La Commission demande au Maire d'informer la population à l'aide d'affiche, ou de communiqués, sur les dangers que représentent les barrières en tôles durant la période cyclonique et lui demande de prendre les dispositions qui s'imposent pour consolider celles-ci.

17°)- La Commission demande au Maire de prévoir une aire d'entreposage des branchages et autres débris retirés des voies de communication. Ceux-ci seront déposés dans un premier temps sur des terrains vagues à proximité, puis acheminés vers d'autres lieux.

La commission propose que l'espace « Pointe à Colibri » aux Galets soit retenu pour les débris du Désert, Bourg, les Sables et Galets ; que pour le Souffleur et Baie-Mahault, l'espace « Anse Galets » à Baie-Mahault.

Pendant la période cyclonique, chaque fin de semaine (le samedi), faire le plein d'essence ou de gas-oil des véhicules municipaux.

ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

ORGANISME	RESPONSABLE	TEL FIXE 1	FAX	MAIL
MAIRIE	Jean-Claude PIOCHE	0590 20 00 56	0590 20 03 82	jcpioche@hotmail.com
	Armancy ROBERT	0590 20 20 78		armancy@hotmail.com
	Elin DINANE	0590 20 20 78		apophys2@wanadoo.fr
DIRECTION DE CABINET	Lys-Andra RIMA	0590 20 11 66		dsd.dircab@gmail.com
SECRETARIAT	Nadiège FORTAS	0590 20 11 65		dgs.desirade@gmail.com
STANDARD	Nathalie BERCHEL	0590 20 01 76		mairiedesirade971@orange.fr
SERVICE TECHNIQUE	Maurice LOCQUET	0590 20 94 82	0590 89 70 54	centechdesirade@orange.fr ct.desirade@gmail.com
	Eddy DERRICK	0590 20 94 82		
URBANISME	Arlette LOCQUET	0590 20 02 41		urban.desirade@orange.fr
CCAS	Lovely DERRICK	0590 20 17 24	0590 20 03 82	ccasdesirade@orange.fr
RESTAURATION SCOLAIRE	Jean-Pierre ROBIN	0590 20 01 32		desirade.cantine@orange.fr
POLICE MUNICIPALE	Bruno AVENTURIN	0690 56 04 44		policedesirade@gmail.com
GENDARMERIE		0590 22 47 60 17	0590 22 47 65	bta.la-desirade@gendarmerie.interieur. gouv.fr
SDIS	Alain SAINT-AURET	0590 20 03 50 18		cpi.desirade@sdis971.fr alain.saint-auret@sdis971.fr
	Lucienne TINEDOR	0590 48 37 86		heureuxceuxkikoi@hotmail.fr

SOINS TI KAZ	Géraldine DEVARIEUX	0590 83 74 91	0590 93 73 57	tikazgcsms-secretariat@orange.fr tikazgcsms@orange.fr
ANTENNE CROIX ROUGE	Jean-Michel MIMIETTE	0690 86 09 25		jean-miche@hotmail.com
	Gérard LAFARGE	0590 48 45 77		g-l-desirade@caramail.com
MÉDECIN	Thierry HENNEQUIN	0590 20 01 93	0590 85 06 46	docteur.hennequin@gmail.com
INFIRMIER	Nadine SAIKI	0690 72 73 90		
	Grégory CRESPEL	0690 59 83 54		
	Michel MORICE	0690 72 96 07		
PHARMACIE	Eléonore JACQUET	0590 20 01 28	0590 20 08 94	jacquet.eleonore@orange.fr
EDF	Freddy LUCE	0590 20 01 44	0590 20 05 05	freddy.luce@edf.fr
SIAEAG	Bernier KARAT	0590 20 05 59		bernier.karat@laposte.net
COLLÈGE	Jon OLIVIER- FORSMAN	0590 20 06 16	0590 20 09 99	principal.9710033j@ac-guadeloupe.fr
ÉCOLE PRIMAIRE	Ciana PLACERDAT	0590 20 04 79	0590 24 84 57	ce.9710532b@ac-guadeloupe.fr ciana.placerdat@orange.fr
ÉCOLE MATERNELLE	José ATRIDE	0590 20 04 64		jose.atride@wanadoo.fr

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PAR QUARTIER

QUARTIER	NOM	PRENOMS	FONCTION
BAIE-MAHAULT	PIOCHE	Jean-Claude	Maire
	LANDRY	David	Conseiller municipal
	DINANE	Cynthia	Conseiller municipal
	LALANNE	Gilles	Conseiller municipal
SOUFFLEUR	DINANE	Elin	Adjoint
	CONTARET	Linda	Conseiller municipal
	TONTON	Pascal	Conseiller municipal
LE DÉSERT	JULES	Marthe	Adjoint
	DEVARIEUX	Damien	Conseiller municipal
BEAUSÉJOUR	SAINT-AURET	Jean-Marie	Adjoint
	MATHURIN	Mireille	Adjoint
	BERCHEL	Jean-Marie	Conseiller municipal
	EQUINOXE	Renny	Conseiller municipal
	NOEL	René	Conseiller municipal
	ROBIN	Michelle Ange	Conseiller municipal
SABLES/GALET	ROBERT	Armancy	Adjoint
	CLEVY	Marie Christine	Conseiller municipal
	TINEDOR	Laury	Conseiller municipal
	SAINT-AURET	Sylvette	Conseiller municipal

PRINCIPAUX CENTRES D'HEBERGEMENT A DESTINATION DES SINISTRES

I – LE GROUPE SCOLAIRE LOUIS-ADRIEN THIONVILLE

RESPONSABLES

M. SAINT-AURET Jacques Irénée

M. EVUORT Nicolas

Mme EVUORT Siméronie (responsable des clés)

II- L'ECOLE MATERNELLE DE BAIE-MAHAULT

RESPONSABLE

M. LOCQUET Maurice

Mme CONTARET Marie-Claudie (responsable des clés) :

III- LE COLLEGE MARYSE CONDÉ

RESPONSABLE

M. OLIVIER-FORSMAN Jon

Mme VANGOUT Corinne (responsable des clés)

IV- L'AÉROGARE

RESPONSABLE

M.DERRICK Eddy

Chacun de ces centres devra être scrupuleusement inspecté et sécurisé par les services compétents.

Il est indispensable que ces centres d'hébergement soient dotés chacun d'une réserve d'eau potable.

ABRIS CONSEILLÉS EN CAS DE CYCLONE

SALES - GALETS			
N°	IDENTITE	LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL
1	Maison BELISAIRE Mathieu	Les Sables	4 pers.
2	Maison ROBERT Armancy	Les Galets	4 pers.
3	Maison ALEXIS Christophe	La Ramée	3 pers.

BEAUSEJOUR			
N°	IDENTITE	LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL
1	Maison ALEXIS Tiburce	Beauséjour	5 pers.
2	Maison TONTON Georges	Rue Saint-Jean Berchel	10 pers.
3	Maison CONTARET Tirolien	Rue Saint-Jean Berchel	4 pers.
4	Maison NOEL Marie-Anna	Rue Philippe Pain	4 pers.

LE DESERT			
N°	IDENTITE	LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL
1	Maison POTINO Jean-Claude	Rue de la Dési	2 pers.
2	Maison RIMA Lucien	Rue de la Dési	4 pers.

BAIE-MAHAULT			
N°	IDENTITE	LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL
1	Maison PIOCHE Françoise	Chemin Ravine à Colette	8 (touristes).
2	Maison DULORMNE Marie-Louise	Rue de la Petite Source	10 pers.
3	Maison ROBERT Jérôme	Rue Charles Berchel Mutilé	4 pers.

LISTE DES BATIMENTS ET MAISONS QUI REPRESENTENT UN DANGER POUR LA POPULATION

La Commission de Sécurité signale que les maisons du quartier du **SOUFFLEUR**, bien que construites pour résister aux ouragans ne peuvent être retenues comme des abris sûrs. En effet, cette zone est sujette aux avalanches rocheuses. Ce risque est aggravé par les pluies diluviennes accompagnant les cyclones.

D'une manière générale, dans le **BOURG**, toutes les maisons en **BORDURE DE MER** et au **SUD** de la route départementale n°207 sont à **E V I T E R**.

LISTE DE MATERIELS ET VEHICULES

ENTREPRISE	LIEU	MATÉRIEL
SAPEURS POMPIERS 0590 20 03 50	CASERNE DES SAPEURS POMPIERS LES GALETS	1 camion pompe - 2 ambulances 1 VPI (véhicule de première intervention) 1 MPR (moto pompe remorquable) 1 pied de biche - Brancards
M. VILLENEUVE Cédric 0590 20 04 26	BEAUSEJOUR	1 pelle sur chenille - 2 tractopelles 1 Camion grue – 1 grue routière – 1 auto bétonnière – 1 trancheuse à béton – 1 rouleau compacteur + chariot de transport - 1 meuleuse – 1 dameuse - 1 pompe à eau – 1 groupe électrogène 1 marteau piqueur – divers outillages
CROIX ROUGE FRANÇAISE 0690 86 09 25	LES GALETS BAIE-MAHAULT	30 kits abris – 60 bâches – 1000 couvertures de survie – 2 tentes 45m ² - 3 tentes 16m ² - 40 lits de camp – 100 couvertures laines 1 grpe électrogène – 2 percolateurs – 2 générateurs d'eau chaude – 4 kits bureau – 6 kits scolaire <i>(répartis dans les différents containers)</i>
M. POTINO Edgard 0590 20 03 51	BEAUSÉJOUR	1 camion 1 tractopelle
M. RIMA Lucien 0590 20 04 61 0690 56 95 77	LE DESERT	1 camion benne - 1 pompe à eau 2 marteaux piqueurs – 2 élévateurs 1 groupe électrogène – 1 pied de biche
COMMUNE DE LA DESIRADE 0590 20 94 82	BEAUSEJOUR	2 tronçonneuses – 3 pioches – 1 massette 1 perche - 2 camions – 1 tracteur – 1 nacelle -2 groupes électrogènes divers outillages
SAINT-AURET Alain 0590 50 35 73	LES GALETS	3 tronçonneuses – 2 perches à élaguer 1 broyeur – 1 camion benne
POTINO Jean-Claude 0590 20 01 06	LE DESERT	1 tractopelle
BERCHEL Alain 0590 20 04 52	BAIE-MAHAULT	1 camion benne
ROBERT Hyacinthe	BAIE -MAHAULT	1 camion benne 1 toupie à béton
CONTARET Joseph 0690 75 58 64 Tel/Fax : 0590 20 03 03	LE DÉSERT	1 mini pelle – 1 marteau piqueur 1 camion benne – 2 groupes électrogènes 1 perche à élaguer 3 tronçonneuses
SABLON Cédric 0690 41 10 11 0690 73 08 44	LES SABLES	1 tracteur 2 tronçonneuses – 1 débroussailleuse Divers outillages d'élagage

DISPOSITIONS PREPARATOIRES

A LA SAISON

CYCLONIQUE

Missions des Maires

- Rédiger, diffuser et faire observer par les agents communaux toutes les consignes internes relatives à la sécurité des personnes et à la protection du patrimoine
- S'assurer de la bonne organisation et du fonctionnement du PC communal (logistique, moyens de communication, relève des personnels...);
- Mettre à jour l'annuaire d'urgence et le transmettre rapidement au SIDPC ;
Numéro d'entrée : 0590 99 69 01
Numéro de fax : 0590 99 69 49
- Organiser et préparer les équipes municipales ;
- Veiller à la réalisation de l'entretien des ravines et organiser l'élagage des arbres menaçant les lignes aériennes EDF et ORANGE;
- Sensibiliser les administrés à leur préparation et leur organisation et les informer des dispositions prises par le maire.

NIVEAU



- Vérifier le dispositif de gestion de crise et la disponibilité des personnels chargés de l'activation et du fonctionnement du PC ;
- Inventorier les besoins pour l'accueil des populations en abris sûrs ;
- Organiser la prise en charge des personnes dites « vulnérables » ;
- Se tenir informé de l'évolution du phénomène....

NIVEAU



- Mettre en œuvre au besoin les procédures d'évacuation des personnes vulnérables et la prise en charge des personnes médicalisées à domicile, voire organiser les évacuations préventives des populations exposées à la houle ou inondation ;
- Enclencher l'activation des PC et préparer le dispositif de gestion de crise ;
- Mettre en service le téléphone satellitaire / liaison radio / groupes électrogènes
- Mettre en sécurité les infrastructures stratégiques

NIVEAU



- Armer les PC et en informer le COD (arrêté déclenchement PCS)
- Organiser les relèves de personnels
- Ouverture des abris sûrs

NIVEAU



- Répercuter les consignes de confinement et les faire respecter ;
- S'assurer que les populations sont à l'abri et en sécurité ;
- Rendre compte sans délai au COD de toutes difficultés ou besoins identifiés

NIVEAU



- Dès la consigne reçue, déclencher les opérations de reconnaissance sur le terrain ;
- Veiller au maintien de l'interdiction de circuler des administrés ;
- Établir et remonter dès que possible au COD un premier bilan des dégâts constatés et exprimer les besoins les plus urgents ;
- Organiser la prise en charge des sans-abris.....

CONSIGNES AUX POPULATIONS EN CAS DE CYCLONE

DES LE DEBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE – JUIN -

- Constituez et stockez en lieu sûr une réserve alimentaire raisonnable : **riz, haricots, conserve, sucre, lait en poudre, huile biscuits etc...**
- Prévoyez une réserve d'eau potable – au moins 60 litres d'eau minérale – et une réserve d'eau de javel qui sera utilisée selon les prescriptions des services de la DSDS.
- Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et les outils susceptibles d'être utilisés après l'ouragan – **hache, scie, clous, marteau, film plastique, bâches, contre-plaqué, bidon plastique type jerrycan, serpillière, seaux, bougies ou lampes à gaz ou à pétrole, allumettes.**
- Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, une trousse de premier secours – **pansements, alcool à 70°, mercryl, coton hydrophile, compresse, sparadrap.**
- Consolidez la maison au niveau des issues – portes et fenêtres.
- Vérifiez et consolidez les cas échéant la toiture.
- Veillez au bon entretien du Système d'évacuation des eaux pluviales – chéneaux, gouttières ...
- Nettoyez les ravines proches de la maison et élaguez les arbres voisins.
- Disposez d'un poste radio portatif et d'une réserve de piles.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours – **lampes électriques, avec réserve de piles, groupe électrogène avec réserve de carburant.**
- Assurez-vous que vous-même et vos proches et voisins connaissent les consignes de sécurité.
- Consultez en mairie la liste des abris sûrs mis à la disposition des populations susceptibles d'être évacuées.
- Assurez-vous que vos vaccinations et celles de votre entourage contre le tétanos et la polio sont à jour.

DES LE DECLENCHEMENT DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE :

- Consolidez éventuellement les portes et fenêtres, panneaux en bois cloués s'il n'y a pas de volets, renforcez en les attachant les crochets et les crémones.
- Haubanez les cases légères et les auvents – corde ou câble, blocs de pierre, pieux, etc...
- Dans les maisons non fixées au sol – cases ou caravanes – qui devront impérativement être évacuées en cas de confirmation de la menace, disposez sur le plancher des objets lourds – blocs de pierre – pour augmenter l'adhérence.
- Protéger les baies vitrées à l'aide de feuilles de contre-plaqué – 5 mm, placées à l'extérieur ou à défaut placez sur les deux faces en diagonale et en médiane des bandes de papier collant – bande large – qui augmenteront la résistance des baies et surtout éviteront les projections de bris de verre en cas d'impact d'objet emportés par le vent.
- Enlevez autour de la maison tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir autant de projectiles.
- Organisez si cela n'est pas déjà fait votre survie par le stockage de nourriture et de matériels divers – (cf consignes plus haut avant la saison cyclonique).
- Démontez les antennes de télévision et radio.
- Faites le plein de carburant du véhicule et évitez toutefois d'entreprendre de longs déplacements.
- Débranchez le système de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protégez le réservoir le cas échéant.
- Mettez les documents officiels – **papier d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin** notamment – à l'abri, hors d'atteinte de l'eau, ainsi que **les aliments, la trousse à pharmacie et autres biens**.
- Rentrez à l'abri les animaux – chiens, chats, volailles et cheptel.
- Restez à l'écoute des émissions d'information diffusées par les chaînes de télévisions et de radio.

CONSIGNES PARTICULIERES AU MARINS PECHEURS :

- Suivre les informations mises en place par les capitaineries et les municipalités et mettre à l'abri tous les matériels de pêche.
- Rester à l'écoute des fréquences d'urgence afin de rallier la terre en cas de confirmation de la menace.

CONSIGNES PARTICULIERES AUX COMMERCANTS ET ENTREPRISES

- Placer les denrées périssables et de valeur hors d'atteinte de l'eau et démonter les installations aériennes, échafaudages, les grues en girouette sur les chantiers etc...

NOTA BENE : l'activité économique et sociale continue normalement, certains organismes ou services, tels que les établissements scolaires peuvent être amenés à cesser leur activité sur ordre de leur hiérarchie, informée par la Préfecture.

DES LE DECLENCHEMENT DU NIVEAU D'ALERTE ROUGE

MISE A L'ABRI

- Cessez vos activités et regagnez immédiatement votre domicile et regroupez autant que possible l'ensemble des membres de la famille.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, regagnez immédiatement un abri sûr signalé par les services municipaux, les centres de secours des sapeurs pompiers, la police nationale ou la gendarmerie nationale.
- En cas d'hébergement dans un des abris sûrs de la commune au lieu du domicile, faites connaître ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Débranchez les antennes de télévision.
- Restez à l'écoute des émissions de radio.

CONFINEMENT

Lorsque les effets du cyclone commencent à être ressentis sur tout ou partie du département, le Préfet procédera à une diffusion du message de confinement qui signifie :

- L'interdiction de sortir des abris et habitations.
- La stricte interdiction de se déplacer et d'utiliser les véhicules.

Seuls les services d'intervention – sapeurs pompiers, police, gendarmerie, services municipaux – effectuent un dernier contrôle lors de la diffusion de la consigne de confinement.

PENDANT LE PASSAGE DE L'OURAGAN

- Écoutez les émissions de radio (Guadeloupe 1ère et RCI)
- Ne quittez sous aucun prétexte votre abri jusqu'à la levée de l'alerte qui sera diffusée par la radio.
- Soyez en mesure de procéder aux travaux de consolidation des portes et des fenêtres de la maison ou de l'appartement.
- Éloignez-vous des baies vitrées.
- Coupez le courant électrique du réseau.
- N'utilisez pas de feu à flamme nue.

APRES LE PASSAGE DE L'OURAGAN

Mise en œuvre des secours

- Au déclenchement de la mise en œuvre des secours diffusée par les radions procédez à une reconnaissance des environs immédiats de votre domicile.
- Tout risque n'est pas écarté tant que l'alerte n'a pas été levée, aussi ne vous déplacez qu'en cas d'urgence absolue.
- Si vous êtes blessé ou malade consultez votre médecin ou le centre de secours le plus proche.
- Assurez vous que vos voisins isolés – notamment les personnes âgées n'ont pas besoin de secours, signalez les blessés ou les victimes éventuelles aux services de secours – sapeurs pompiers, gendarmerie, police, municipalité.
- Rassemblez en un seul lieu les animaux – chiens, chats et cheptel morts - afin que les services concernés procèdent à leur évacuation et au traitement des carcasses.
- Aidez les équipes d'intervention au dégagement des itinéraires et des voies de circulation.

APRES LA LEVEE DE L'ALERTE PAR LE PREFET NIVEAU GRIS

- Évitez les déplacements importants en véhicules et le cas échéant conduisez avec la plus extrême prudence.
- Ne touchez pas et signalez immédiatement les fils électriques rompus ou tombés à terre.
- Procéder aux réparations du domicile.






CONSIGNES SUR LE PLAN ALIMENTAIRE

▪ **Ne consommez jamais d'eau de la citerne, ni l'eau du réseau de distribution** – des informations seront données par la radio et la télévision – en attendant utilisez l'eau minérale potable mis en réserve.

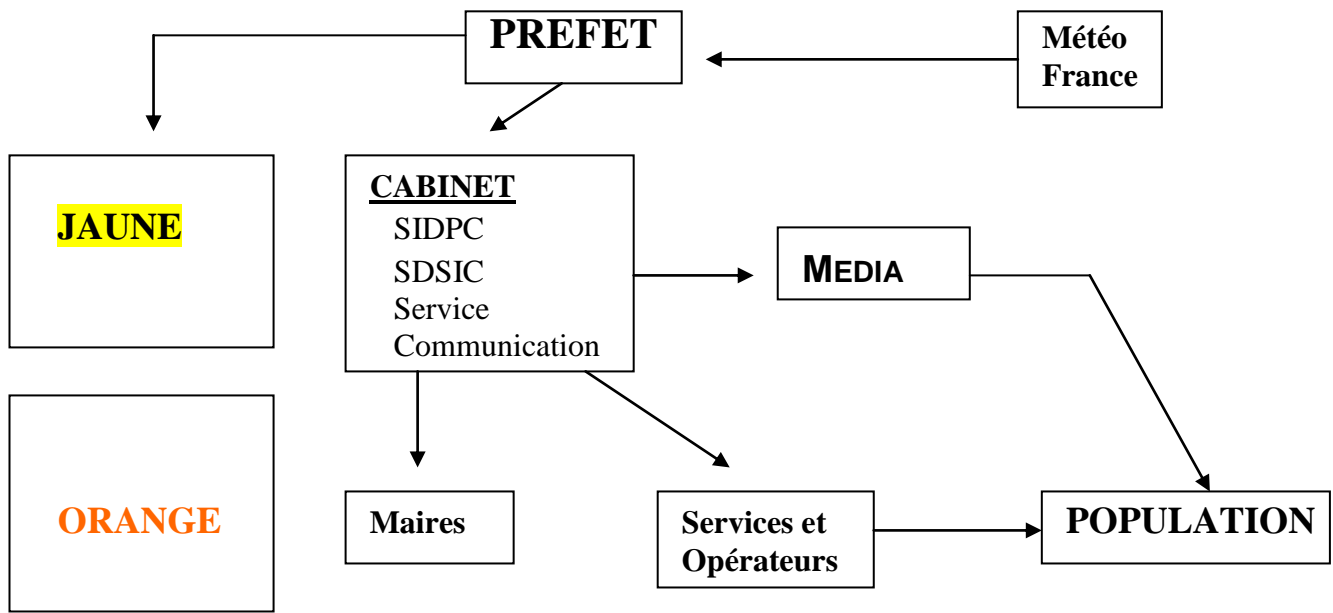
- En cas d'urgence si vous ne disposez pas d'eau en bouteille, deux solutions vous sont offertes :
 - ✓ Faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la battre pour la ré oxygéner.
 - ✓ Ajouter trois gouttes d'eau de javel reconstituées par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer pendant au moins 30 minutes.
 - ✓ En cas de coupure prolongée de l'électricité ne consommez pas les aliments restés au congélateur ou réfrigérateur.

L'ALERTE

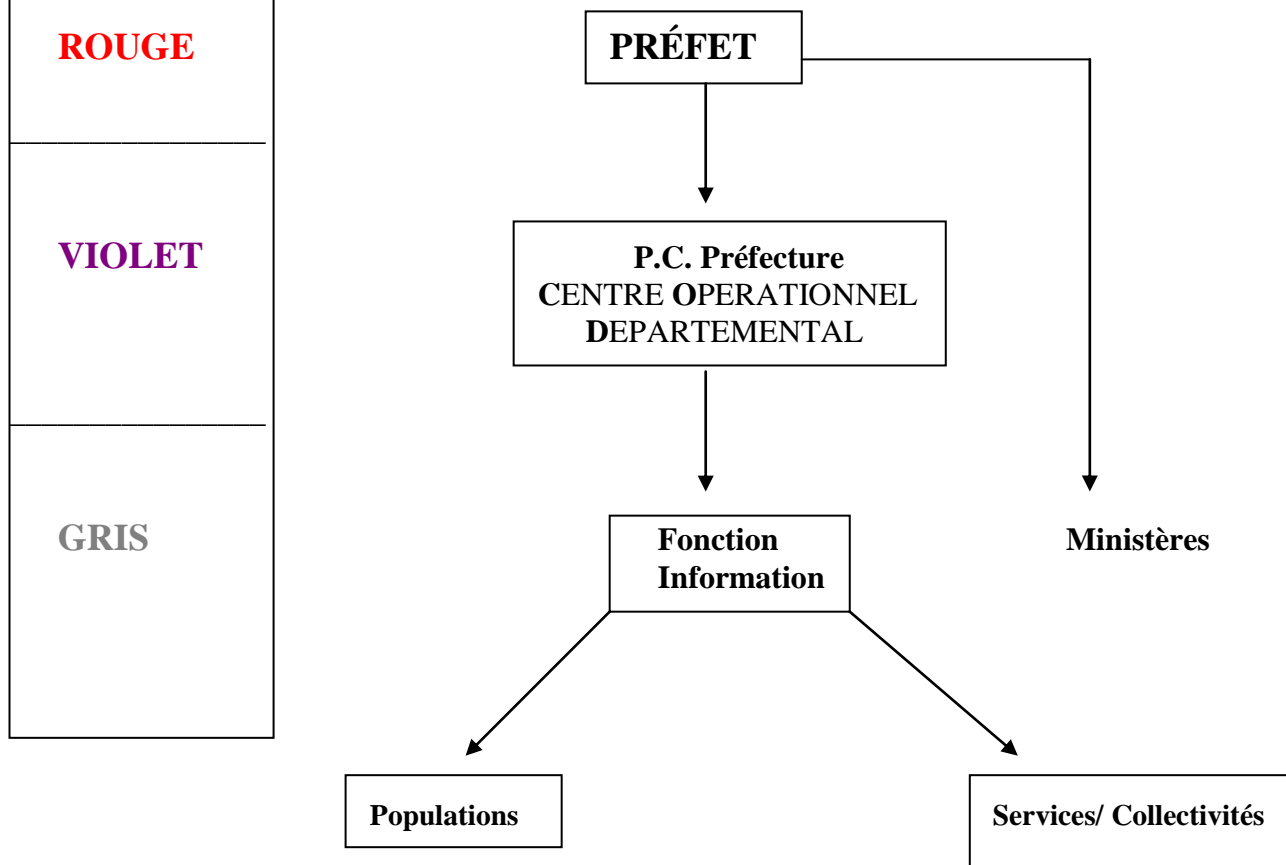
Les Niveaux d'Alerte Cyclonique

NIVEAU	DÉLAIS	ATTITUDE
JAUNE 	<ul style="list-style-type: none"> - lorsque le phénomène peut concerner la Guadeloupe au-delà de 36 h (48 à 72 h) 	<ul style="list-style-type: none"> - vigilance des services - la population n'a pas à prendre de mesures particulières à ce stade.
ORANGE 	<ul style="list-style-type: none"> - déclenchée 24 à 36 h avant début des vents forts prévus (> 63 km/h) ; - risque probable que le centre du cyclone passe à proximité de la Guadeloupe 	<ul style="list-style-type: none"> - bulletin de suivi de Météo France toutes les 6 heures en général ; - phase de préparation pour la population : achats de précaution complémentaires, préparation des habitations et des abris ainsi que des alentours etc....
ROUGE 	<ul style="list-style-type: none"> - déclenchée 6 à 12 h avant les vents forts prévus (>63 km/h) - risque fort que le centre du cyclone passe à proximité de la Guadeloupe - maximum du niveau d'alerte pour un cyclone à impact modéré ou assez fort 	<ul style="list-style-type: none"> - Cessation des activités professionnelles, commerciales et scolaires. <li style="text-align: center;"><u>CHACUN REJOINT SON LIEU D'HABITATION OU ABRI.</u> - bulletin de suivi de Météo-France toutes les 3 h en général - les cellules de crise, C.O.D. et P.C., sont activées.
VIOLET 	<ul style="list-style-type: none"> - passage du cyclone violent imminent sur tout ou une partie du département (ou territoire). Premiers effets déjà ressentis. - mise en œuvre des secours dès que les effets les plus forts et dangereux du cyclone ont cessé, population toujours à l'abri. 	<ul style="list-style-type: none"> - lors du passage du phénomène une information spécifique est diffusée pour que la population respecte dès lors un strict confinement dans les maisons ou les abris, la circulation est interdite.
GRIS 	<ul style="list-style-type: none"> - déclenchée après impact d'un cyclone, dès que les conditions météorologiques le permettent. 	<ul style="list-style-type: none"> - débute par les reconnaissances aériennes et terrestres ; - se poursuit par les travaux ; - met fin au confinement.

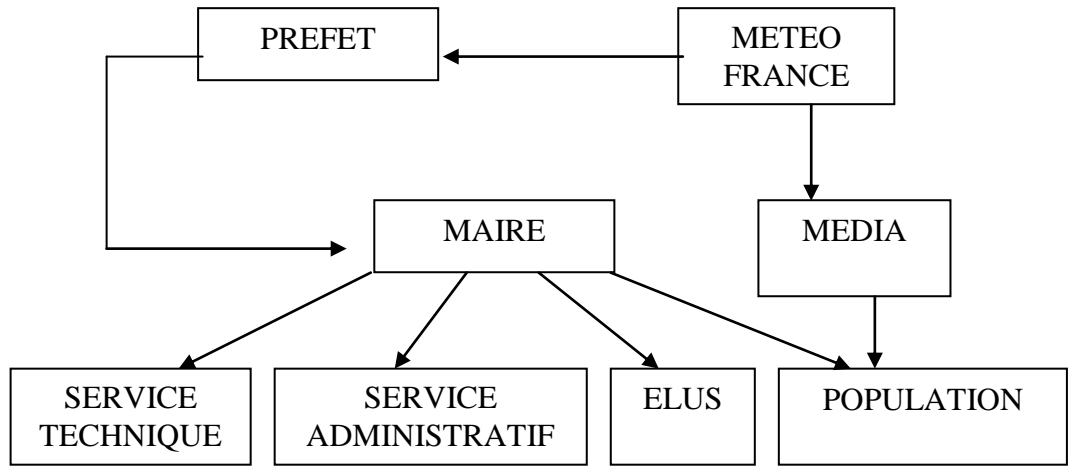
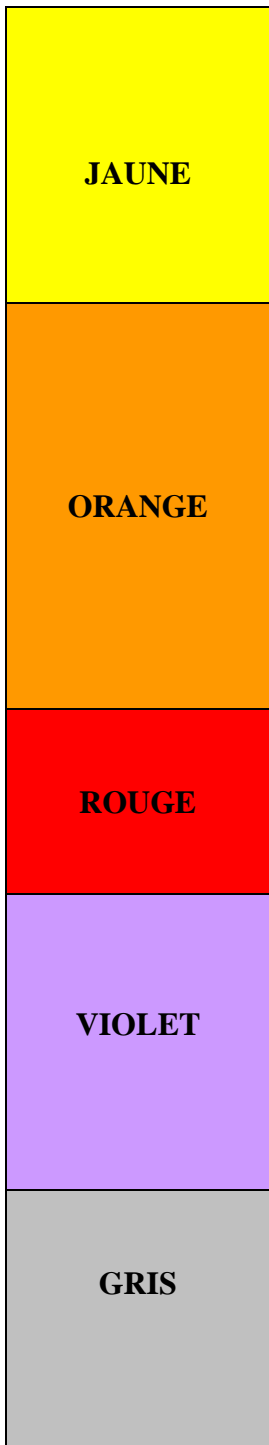
SCHEMA GENERAL D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS



Mise en place du COD et des P.C Communaux



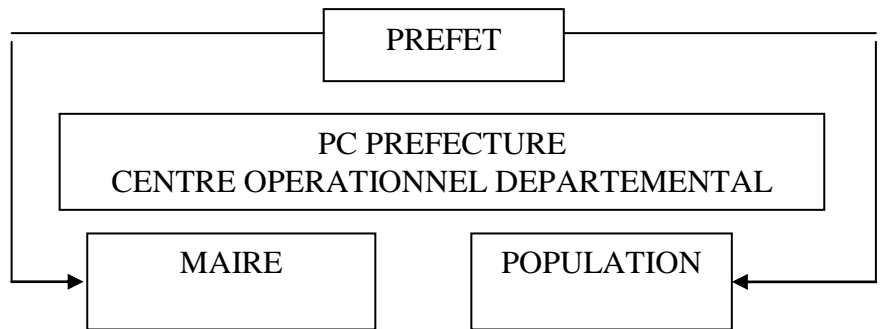
SCHEMA D'ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS
PC COMMUNAL



Tout le personnel doit regagner son poste de travail.

**ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT
(PC MAIRIE)**

CONFINEMENT



Tout le personnel doit regagner son poste de travail.

**LISTE DES BÉNÉVOLES
DE L'ANTENNE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE
DE LA DESIRADE
POUR LA SAISON CYCLONIQUE 2016**

	NOM / PRENOM
RESPONSABLE D'ANTENNE	ALPHONSE Marie-Anna
RESPONSABLE EQUIPE LOCALE	MIMIETTE Jean-Michel
BENEVOLES ACTIFS	PALMIER Caroline
	DEVARIEUX Géraldine
	ALEXIS Jean-Marie
	LAFARGE Gérard
	LEJUEZ Sabrina
	LEJUEZ Jimmy
	SAINT-AURET Mario
BENEVOLES	BENDOUDOUH Suzie
	CREANTOR Marie-Annick

LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL
AYANT SUIVI UNE FORMATION SUR LE MONTAGE
DES « KITS ABRIS TEMPORAIRES »
DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

- Mme MONLOUIS Christine
- Mme BERCHEL Katia
- Mme LAGUERRE Valérie
- Mme TALCONE Colette
- Mme RADIPALY Marie-Louise
- M. BERCHEL Raoul
- M. DINANE Rameau
- M. TALCONE Nicolas
- M. PALIE Gaël

LES RESPONSABLES CHARGES DE DIFFUSER LES CONSIGNES

TOUS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES EMPLOYES MUNICIPAUX
SONT CHARGES DE DIFFUSER LES CONSIGNES

EQUIPE DE SECOURS ET DE DEBLAIEMENT

- **LES EMPLOYES COMMUNAUX** (plus spécifiquement ceux du service environnement).
- **LES SAPEURS POMPIERS**
- **LES ENTREPRENEURS ET LEURS ENGINS**
- **DES VOLONTAIRES**

Le présent Procès-verbal sera déposé au secrétariat de la mairie. Le public pourra le consulter.

Fait à la Désirade, le 6 juillet 2016

